

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
DE LA WILAYA D'EL BAYADH
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES
NIF : 099632010774718

Avis d'attribution provisoire des marchés :

En application la loi n° 12-23 du 05/08/2023 portant la réglementation du marché public et le décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 article 65 alinéas 2, l'office de promotion et de gestion immobilière d'EL BAYADH porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à Deuxième Consultation Ouvert n° 05/2026 du 29/07/2026 Et Conformément De L'extrait De La Commission D'Ouverture Des Plis Et D'évaluation Des Offres N° 42/2026 Du 10/08/2026, portant de Réalisation des 80/1300/2000 logements publics locatifs y compris VRD à EL BAYADH programme Année 2024 LOT 07 , que les marchés sont attribués provisoirement à ETB suivant :

Site	Entreprise	Projet	Lot	NOTE TECH	Délais	Montant de L'offre	Montant de Corriger	Remarque
EL BAYADH	ETB HAMICI BOUBAKEUR SAMIR	Réalisation des 80/1300/2000 logements publics locatifs y compris VRD programme Année 2024	07	59	12 Mois	274 789 000.00 DA	274 789 000.00 DA	OFFRE UNIQUE

Les soumissionnaires non qualifiés sont invités dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la parution de l'attribution provisoire des marchés, à prendre la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de l'OPGI d'El Bayadh dans un délai de 10 jours à partir de la 1ère parution du présent avis d'avis d'attribution provisoire.